



## Séance du Conseil Syndical du SMBAA En date du 23 Juin 2021 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le 23 Juin 2021, à 18h00, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Vernantes, sous la présidence de M. Patrice PEGE.

### **Etaient présents :**

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	Monsieur	Jerome	HARRAULT
	Monsieur	Jeannick	CANTIN
	Monsieur	Patrice	PEGE
	Monsieur	Christian	RUULT
Communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe	Monsieur	Jean-Pierre	BEAUDOIN
Communauté de Communes Baugeois Vallée	Monsieur	Franck	RABOUAN
	Monsieur	Jean Jacques	FALLOURD
	Monsieur	Franck	RUULT
	Monsieur	Jean-Claude	CHAUSSEPIED
	Monsieur	Jean-Michel	MINAUD
	Monsieur	Michel	LEBRETON
	Monsieur	Francis	CHAMPION

Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire	Monsieur	Benoît	BARANGER
	Monsieur	Xavier	DUPONT
Communauté de Communes Chinon-Vienne-Loire			
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	Monsieur	Pierre-Noël	MEIGNAN
	Monsieur	Jean-Paul	PAVILLON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient excusés avec procuration :**

Monsieur Paul RABOUAN donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BAUDOIN

**Etaient excusés :**

Monsieur Thierry LHUILLIER - Monsieur Paul OPREA - Monsieur Didier ROUGER - Mme Marie-France RENO - Monsieur Thierry PAPOT.

**Etaient absents :**

Monsieur Christophe CARDET – Monsieur Jean-Philippe RETIF - Madame Isabelle DEVAUX – Monsieur Pierre-Yves DEMION - Monsieur Laurent NIVELLE – Monsieur Pierre DAVID - Madame Isabelle MELO Madame Stéphanie RIOCREUX – Monsieur William BOUCHER - Monsieur Sébastien BOUSSION – Monsieur Jean-Charles PRONO - Madame Marie-Pierre MARTIN.

**Secrétaire de séance :** M. Xavier DUPONT

**Etaient présents également :**

Des membres du personnel : Christian GRIMAULT, Arnaud DECAS, Ralph CLARKE, Guillaume MORELLATO, Sylvain ROYER, Jean-Baptiste ROCHE, Pascal LUCON, Christophe RABIER, Nicolas TIMON. Christine GUILLOT, Florence QUELIN, Auriane LEYMARIE.

Le Président remercie les personnes présentes et tout particulièrement la municipalité de Vernantes pour le prêt à titre gratuit de la salle polyvalente de la Fligotière à Vernantes. La séance se déroule dans cette salle afin d'appliquer les mesures sanitaires en vigueur.

## Point n°1 : Information : Décisions prises par le bureau

Le Président liste les décisions des deux premiers bureaux suite à la délégation.

<b>Information : Points abordés et validés en Réunion de bureau du 02 juin 2021</b>
---

1. Délibération 2021\_bur.07 – Lutte contre les espèces invasives : Ragondins – rats musqués en Indre-et-Loire adhésion à la FREDON Centre Val-de-Loire et approbation de ses modalités :  
**Décision :** [REPORT de la décision pour évolution vers une adhésion CCTOVAL avec une convention financière SMBAA ET CCTOVAL](#)
2. Délibération 2021\_bur.08 – autorisation de principe de l'apprentissage au sein du syndicat :  
**Décision :** [Approuvé, ouvrir le recours à l'apprentissage dans la limite de 1/service non simultané.](#)
3. Délibération 2021\_bur.09 – revalorisation des astreintes :  
**Décision :** [Approuvé : valorisation de l'astreinte d'exploitation de 109,28 à 116,20 € et indemnité horaire forfaitaire de 16 et 22 €, respectivement semaine et week-end, lors des interventions.](#)
4. Délibération 2021\_bur.10 – convention SIEMML (LIDAR) :  
**Décision :** [Approuvé : mise à disposition du LIDAR](#)
5. Délibération 2021\_bur.11 – sollicitation du Préfet 49 dans le cadre des autorisations environnementales pour les travaux du RSTRI :  
**Décision :** [Approuvé : étape réglementaire obligatoire de la procédure IOTA](#)
6. Délibération 2021\_bur.12 – pratique de la pêche à l'aimant dans l'Authion :  
**Décision :** [Approuvé selon le principe du respect des propriétés privées, des principes réglementaires de sécurité \(protocole préfecture\) et des milieux aquatiques.](#)

## Point n°2 : Délibération 2021\_CS.11 – Approbation de la réunion du Conseil Syndical du 17 mars 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité.

## Point n°3 : Délibération 2021\_CS.12 – Complétude de la délégation de signature du Président, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Vice-Président pour la subdélégation aux services.

Le Président propose de prendre une délibération pour fluidifier les décisions mineures d'ordre logistiques en proposant la subdélégation aux services du SMBAA. La délégation de signature serait donnée au Directeur et aux responsables de service pour les ordres de réparation du matériel, les devis d'entretien et de maintenance, les bons de commandes de biens techniques, informatiques, d'hygiène de sécurité.

Lors de la réunion de bureau du 02 juin dernier, les membres ont proposé d'instaurer un plafond de 500 € de dépenses admises sur les engagements financiers.

L'article L.5211-9 permet au Président de l'EPCI de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux agents communautaires suivants uniquement :

- Au directeur général des services ;
- Au directeur général adjoint des services ;
- Au directeur général des services techniques ;
- Au directeur des services techniques et des responsables de service.

La délégation de signature donnée au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président en application de l'article L. 5211-10, sauf si cet organe en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au Président. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Dans la perspective d'un arrêté, il convient de définir le cadre juridique de cette délégation du Président vers certains agents d'encadrement afin de fluidifier les prises de décisions indispensables à l'entretien et la maintenance du matériel ou dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

C'est pourquoi, il est proposé d'autoriser le Président à déléguer ses attributions vers les agents prévus à l'article L5211-9 du CGCT, dans la conformité de l'arrêté individuel de délégation de signature avec l'accord préalable de l'agent susvisé.

***Après concertation, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, décident :***

- D'approuver la complétude des délégations de signature ;
- De l'autoriser à signer les arrêtés ou tout document relatif à cette décision.

**Point n°4 : Délibération 2021\_CS.13 – Principe d'acquisition de biens fonciers stratégiques pour nos compétences en particulier celle de la Gestion des Milieux Aquatiques**

Le Président laisse la parole à Jean-Jacques FALLOURD, 1er Vice-Président qui rappelle que le SMBAA n'a pas retenu dans sa stratégie du CT Eau le levier de l'acquisition foncière pour atteindre ses objectifs, notamment de restauration des milieux aquatiques et de la trame verte et bleue en particulier les zones humides.

La stratégie, en revanche, prévoit de conduire des projets ambitieux de restauration des cours d'eau sur des linéaires importants. Certaines actions comme la restauration des zones d'expansion de crues sont innovantes dans leur mise en œuvre mais génèrent de fortes interrogations de la part des propriétaires sur l'incidence sur leurs fonds.

La concertation permet généralement d'obtenir l'adhésion de nombreux propriétaires. Cependant, il peut demeurer une ou deux propriétés bloquantes qui sont géographiquement stratégiques pour conduire à la réussite du projet. C'est le cas pour les actions de restauration de la continuité écologique avec la création de rivières de contournement, les opérations de reméandrage et comme expliqué précédemment les actions de reconquête des champs d'expansion de crues.

Ainsi, il semble pertinent d'ouvrir la possibilité d'user du levier foncier dans certaines circonstances.

Ce levier de l'acquisition foncière pourrait s'activer dans le cadre de nos compétences prévues dans les statuts validés par arrêté préfectoral DRCL/BI n°2018-160 du 07 novembre 2018 dans les circonstances suivantes :

- Parcelles stratégiques au programme de restauration morphologique ou de continuité ;
- Parcelles utiles à un échange pertinent avec des propriétaires ;
- Parcelles opportunes pour des actions-vitrines ;
- Parcelles à fort réaménagement nécessitant une gestion spécifique (ex : zones humides ou zones d'expansion de crues).

Certaines opérations peuvent bénéficier de subventions dans le cadre des politiques publiques de l'Eau : l'Etat et ses établissements publics notamment de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, des Régions des Départements ou autres collectivités compétentes.

Chaque acquisition fera l'objet d'une délibération spécifique. C'est pourquoi, il vous est proposé d'étendre la délégation relative aux opérations patrimoniales vers le bureau aux opérations foncières inférieures à 20 000 € incluant les frais notariés. Au-delà, la décision sera validée en Conseil Syndical.

***Après concertation, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, décident :***

- D'approuver le principe d'acquisitions de biens fonciers conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques ;
- D'autoriser la délégation du Conseil Syndical vers le bureau pour les opérations foncières dans la limite de 20 000 € sous réserve de la disponibilité des crédits ;
- D'inscrire les crédits budgétaires sur les prochains exercices à l'attention de ces opérations foncières au chapitre visé de la nomenclature comptable en vigueur ;
- D'autoriser les demandes de subventions les plus élevées auprès des partenaires techniques et financiers pour ces opérations foncières.
- D'adopter un principe de rétrocession, des biens acquis dans les 3 ans après la fin des travaux de réhabilitation à l'exception de sites remarquables, vitrines des actions du syndicat ;
- De l'autoriser le Président à signer les actes et tout document relatif à cette décision.

**Point n° 5 : Information – Présentation des compétences et organisation des services.**

Le Président commente la gouvernance sur le territoire ainsi que les compétences et l'organisation des services à partir des diapositives 10, 11 et 12 du diaporama présenté aux membres présents.

Le Président demande ensuite aux agents de se présenter aux élus. En effet, il souligne que depuis les dernières élections et les mesures sanitaires instaurées depuis un an, il n'y avait pas eu de rencontre lors des conseils syndicaux.

**Point n°6 : Information – Focus sur le RSTRI**

Le Président présente le Réseau Stratégique du Territoire à Risques d'Inondation (RSTRI) aux vus des diapositives (13,14, 15).

Monsieur Jean-Charles PRONO, Vice-Président en charge du RSTRI, étant retenu par d'autres obligations, présentera, lors du prochain Conseil Syndical, les différents travaux réalisés en lien avec le Technicien du SMBAA. (diapositives 16 à 19 )

**Point n°7 : Information – Présentation du CTEau**

Le Président laisse la parole à Monsieur Xavier DUPONT, Vice-Président qui présente le CTEau (diapositives 20 à 25).

**Point n°8 : Information – Deux ou trois actions marquantes par commissions (6)**

Le Président laisse la parole aux Vice-Présidents de chaque commission qui présentent en collaboration avec leur technicien deux à trois actions marquantes.

Monsieur Jean-Charles PRONO, Vice-Président en charge de la Commission Authion – GEMA, retenu par d'autres obligations, présentera, lors du prochain Conseil Syndical, les diapositives (27 à 29).

Monsieur Jean-Jacques FALLOURD, Vice-Président en charge de la Commission Couasnon-Aulnaies présente les diapositives (29 à 33). Il commente les travaux de restauration écologiques de l'Altrée sur la commune de Baugé en Anjou en lien avec le technicien, Sylvain ROYET.

Monsieur Christian RUAULT, Vice-Président en charge de la Commission Lathan Curée présente les diapositives (34 à 40). Il commente les travaux de restauration du lit et de la continuité écologique sur le site des Auberts en lien avec le technicien, Ralph CLARKE.

Monsieur Benoît BARANGER, Vice-Président en charge de la Commission Touraine Authion présente les diapositives (41 à 43). Il commente les travaux de restauration du Lathan à RILLE en lien avec le technicien, Jean-Baptiste ROCHE.

Monsieur Jeannick CANTIN, Président de la CLE Sage Authion présente les diapositives (44 à 47). Il commente le volet SAGE sur les volumes prélevables selon la trame HMUC en lien avec Arnaud DECAS.

Lors des prochains conseils syndicaux, il sera mis à l'ordre du jour d'autres actions marquantes par commission qui n'ont pas été visualisées ce soir.

#### **Point n°9 : Questions diverses**

A/ Date du prochain Conseil Syndical.

Le Président propose de réserver la date du **Mercredi 24 Novembre 2021 à 18 h 00** pour le prochain Conseil Syndical. Le lieu sera communiqué dans la convocation.

B/ Monsieur Francis CHAMPION souhaite que les comptes rendus des conseils syndicaux soient adressés aux mairies rattachées dans les EPCI adhérentes au SMBAA ainsi que leurs Directeurs Généraux des Services.

Le Président demande aux services administratifs de prendre acte de cette demande et de faire le nécessaire pour contacter les collectivités concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 20 h 00.